

PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Le Préfet*

SPM

Ref: votre lettre du 1<sup>er</sup> octobre 2019

Colmar, le 8 novembre 2019

Madame,

J'ai pris personnellement connaissance de votre lettre sollicitant une réunion de la commission de suivi de site (CSS) du stockage souterrain de déchets industriels ultimes des mines de potasse d'Alsace (MDPA) à Wittelsheim. Vous souhaitez, légitimement, être informée de l'avancement des différentes études et travaux de fermeture engagés par l'exploitant.

Tout comme vous, j'attache une importance particulière au respect des engagements pris lors de la CSS du 11 avril et de la mise en œuvre les instructions ministérielles.

Je vous confirme d'ores et déjà, que le planning présenté lors de la commission est respecté et que les études complémentaires ont bien été engagées dans les conditions attendues.

De manière plus précise,

1 - Concernant l'étude de faisabilité d'un déstockage complémentaire, sans empêcher le confinement,

La publication des offres et l'attribution du marché ont été faites conformément au planning présenté lors de la commission à laquelle vous avez participé. Le marché a, ainsi, été notifié au groupement européen ANTEA/ TRACTEBEL mi-août 2019 et la réunion de lancement de cette étude est intervenue, le 3 septembre.

Le planning contractuel du marché prévoit le rendu des conclusions entre mars et mai 2020, selon le sujet traité.

Pour mémoire, cette étude doit notamment recenser les meilleures techniques disponibles, identifier les filières européennes d'élimination des déchets, analyser les risques en matière de sécurité et environnement, évaluer le bénéfice environnemental pour chaque scénario, définir les matériels et engins nécessaires, leurs fournisseurs. Elle doit également établir les modes opératoires relatifs au processus de déstockage ainsi que les techniques de reconditionnement des déchets. C'est assez dire son ampleur et les attentes que la puissance publique et les collectivités mettent dans ses résultats.

**Madame Josiane KIEFFER**

2 rue de la fraternité  
68310 Wittelsheim

copie par mel à [josiane.kieffer@orange.fr](mailto:josiane.kieffer@orange.fr)

## 2 - Concernant le marché de travaux de confinement,

Les documents de consultation des entreprises ont été publiés, le 15 avril dernier. La phase de négociation est, à présent, achevée. Les entreprises ont remis récemment leurs offres définitives ; leur analyse technique et financière est en cours, ce qui permet d'envisager une attribution du marché en fin d'année ou tout début 2020, une fois accomplies les obligations découlant du code de la commande publique.

Les études d'exécution des travaux pourront être conduites sur une période allant de quatre à six mois. Les travaux de confinement pourraient ainsi démarrer à compter de décembre 2020, début 2021.

Je rappelle que ces travaux pourront toujours être interrompus à chaque étape du processus en fonction des nécessités, sur instruction de l'État ou en cas de remise en cause de mon arrêté du 23 mars 2017, ainsi que cela vous a été présenté le 11 avril dernier.

## 3 - Concernant l'expertise portant sur les déchets cyanurés et les REFIOM,

Les MDPa ont confié une mission d'expertise au bureau d'études « *CURIUM* » portant sur les risques liés à l'introduction de l'eau au fond.

L'analyse des réactions dangereuses que pourraient occasionner certains déchets lors du déploiement des coulis, en particulier les sels cyanurés, est l'objet principal de cette étude. Les conclusions sont, elles aussi, attendues au cours du premier trimestre 2020.

Au vu de ces éléments et comme je l'ai indiqué, je me propose de réunir la commission de suivi de site au printemps 2020, dès réception des premières conclusions, même partielles, des études précitées.

De manière complémentaire, j'ai noté aussi que vous interveniez au nom du collège des riverains et des associations de protection de l'environnement. Dans un souci de parfaite transparence, je vous invite à relayer ce courrier aux membres dudit collège.

De plus, je prendrai prochainement un arrêté qui permettra de renouveler pour cinq ans les mandats des membres de la CSS. A cet effet, je vous remercie de me transmettre une décision des autres acteurs associatifs confirmant que vous représenterez le collège au sein du bureau de la commission, lequel qui est notamment chargé de définir de la date et l'ordre du jour de la prochaine CSS.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Laurent TOUVET